

## MODALITES OPERATION MICHELIN "SHARE OUR PASSION"

**Michelin vous rembourse jusqu'à 30€ !**

**Du 01 avril au 30 juin 2017**

1. La Manufacture Française des Pneumatiques Michelin, au capital de 504 000 004 euros, dont le siège social est situé Place des Carmes Déchaux, 63 040 Clermont Ferrand, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Clermont Ferrand sous le numéro 855 200 507, organise une opération intitulée : «SHARE OUR PASSION» (ci-après dénommée « l'Opération ») du 01 avril au 30 juin 2017 inclus consistant en une offre de remboursement sous forme de virement bancaire dont les conditions et modalités sont indiquées ci-après : 10€ pour l'achat d'un pneu, 30€ remboursés pour l'achat simultané (même jour, même enseigne, même facture, même nom) de deux pneus parmi les modèles cités ci-dessous.

2. Offre réservée aux particuliers (ci-après dénommés « les Participants ») et limitée à une participation par personne (même nom, prénom, adresse et même IBAN).

3. Pour bénéficier de l'offre Michelin et obtenir votre remboursement :

A. **ACHETEZ entre le 1 avril 2017 et le 30 juin 2017** un ou deux pneus MICHELIN parmi les modèles suivants : MICHELIN Power RS, MICHELIN Pilot Road 4, MICHELIN Pilot Road 4 GT, MICHELIN Pilot Road 4 Trail, MICHELIN Anakee III et MICHELIN Anakee Wild et demandez impérativement une facture nominative.

B. **INSCRIVEZ-VOUS OBLIGATOIREMENT** sur la plateforme [myoffer.moto.michelin.com](http://myoffer.moto.michelin.com) avant le 15 juillet 2017 en cliquant sur « Participer ».

C. **TELECHARGEZ** votre facture d'achat et renseignez vos informations bancaires (IBAN et BIC) directement sur le site.

**4. Le remboursement s'effectuera par virement bancaire sous 5 à 6 semaines à compter de l'inscription conforme et complète sur la plateforme.**

5. La facture doit être nominative, lisible, porteuse d'un numéro clair sous peine de nullité. ***Un simple ticket de caisse ne permet pas de participer à l'offre.***

Toute demande incomplète, illisible, frauduleuse, hors délai, ou portant sur des références non comprises dans l'offre sera considérée comme nulle.

6. Conformément à la loi «Informatique et Libertés» du 6 janvier 1978 modifiée, les Participants disposent à tout moment d'un droit d'accès, de modification, d'opposition et de suppression des informations à caractère personnel les concernant. Pour exercer ces droits, ils peuvent s'adresser à : Manufacture Française des Pneumatiques Michelin – 2R promo 2016 – Bât A2 / 2ème étage - Place des Carmes – 63 040 Clermont-Ferrand - France.

Il est cependant précisé que la collecte des données personnelles des Participants est nécessaire au bon déroulement de l'Opération. Par conséquent, les Participants qui exerceront leur droit de suppression des données les concernant avant la fin de l'opération seront réputés renoncer à leur participation dans la mesure où leur remboursement sera rendu impossible.

Les informations collectées dans le cadre de la participation à cette Opération sont destinées exclusivement à la Manufacture Française des Pneumatiques Michelin ainsi qu'aux prestataires agissant pour son compte.

7. Michelin ne saurait encourir aucune responsabilité si, en cas de survenance d'événements indépendants de sa volonté l'Opération ne pouvait se dérouler convenablement du fait d'un virus, d'un bug informatique, de perturbation du réseau, de l'intervention d'un tiers non autorisé, d'une fraude, de problèmes techniques et/ou postaux, elle était amenée à annuler l'Opération, à l'écourter, la proroger, la reporter ou en modifier les conditions (liste non exhaustive). De même, Michelin décline toute responsabilité en cas d'incident technique empêchant la connexion d'un Participant à la plateforme visée à l'article 3 ci-dessus ou entraînant la perte, le retard, l'envoi vers une mauvaise adresse ou un enregistrement incomplet des données dans le formulaire de participation du Participant concerné.

Michelin ne peut être tenu pour responsable de toute information incorrecte, fautive et/ou répréhensible émise, soit par un ou plusieurs Participant(s), soit par tout équipement ou programme utilisé dans le cadre de l'Opération.

8. La participation à l'Opération implique l'acceptation pure et simple par les Participants, sans restriction ni réserve, des présentes modalités.

Toutes les difficultés d'interprétation ou d'application des présentes modalités seront tranchées par Michelin qui se réserve la possibilité d'exclure les participants ayant commis des fraudes avérées.